



SIA LAVANDOU - RAYOL – Assainissement

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	3
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	4
LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	6
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS	7
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	8
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	9
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	10
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	12
LE TRAITEMENT	13
EVOLUTION GENERALE	13
LES VOLUMES (EN M3)	13
Les consommations électriques	13
Les boues et les sous-produits	14
Production de boues (en tMS)	14
Evacuation des boues (en tMS)	14
Les sous-produits : Graisse (en Mètre cube)	14
Les sous-produits : Refus Grille (en kg)	14
Les sous-produits : les sables (en kg)	14
LA QUALITE DU TRAITEMENT	15
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	16
Nombre de bilans journaliers réalisés	16
Conformité des stations d'épurations	16
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	18
Qualité des rejets	18
Performance de réseau	19
Service à l'utilisateur	20
LE CARE	21
LE CARE	22
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	23
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	23
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	27
TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA	28
1. Introduction	28
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	28
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data	29
4. Evolution et aménagement à prévoir	30
a. Nouveaux modes de communications	30
b. Cybersécurité	30
c. Aménagement à prévoir sur vos installations	31
d. Tableau des adaptations	31
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION	33
LE PATRIMOINE DE SERVICE	35
LES INSTALLATIONS	36





CONSOMMATION D'ENERGIE	36
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	37
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	38
LES INTERVENTIONS REALISEES	39
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	40
Les interventions de maintenance 2ème niveau.....	40
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	41
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	41
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	42
INVENTAIRE PATRIMONIALE	44
LE GLOSSAIRE	52
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	55





EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Déléguataire didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Déléguataire est composé de 2 parties :

- Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée
- Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

Dans le cadre de son programme de transformation digitale, SAUR a, durant l'année 2018, déployé un nouvel outil de gestion patrimoniale lui permettant d'améliorer l'analyse des données d'exploitation et la maîtrise opérationnelle des contrats (équipement, intervention, production m3, obligation de renouvellement, analyses ...). SAUR a profité de ce déploiement pour améliorer la qualité de ses données à travers un processus de fiabilisation, nettoyage et requalification.

Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Jean-Luc DELEAU

Le Directeur Délégué





L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année 2018*



Les chiffres clés



* **474 111** m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

* **4 902** branchements raccordés



2,8 km de réseau dont 1,8 km d'émissaire



1 Poste de relèvement

1 station d'épuration

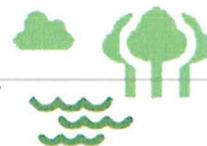
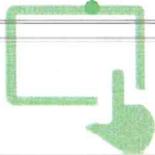
18 000 eq/hab.



Boues évacuées : **121,925 tMS**

389 014 m³ épurés

100% des bilans réalisés sont conformes.





LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Date	Désignation
09 au 12/01/2018	Mise en place de la nouvelle canalisation d'air insufflé du bio 1
16/01/2018	Diagnostic génie civil par G2C du bio 1
16 au 18/01/2018	Changement du plancher buselures du bio 1 (CP Composite)
22 au 23/01/2018	Pompage charbon actif de la désodo par ORTEC
22/01/2018	Essais bullage et remise en place caillebotis inférieur bio1
23/01/2018	Injection billes de verre et caillebotis supérieur bio 1
24/01/2018	Remplissage pouzzolane bio 1
25 et 26/01/2018	Révision centrif 1et 2 par Sud Mecapompe
29/01/2018	Fin des travaux bio1 remise en service
31/01/2018	Curage et nettoyage cheminée d'équilibre entrée step et diag génie civil G2C
02/02/2018	Renouvellement fenêtres et portes par ASV
05/02/2018	Vidange, curage et nettoyage dessableur
06/02/2018	Vidange, curage et nettoyage file 2 physico
07/02/2018	Vidange, curage et nettoyage bâche à graisse
08/02/2018	Diag GC DLM2, dessableur, bâche à graisses par G2C
12/02/2018	Mise en place by-pass bâche physico par Techni service
13/02/2018	Vidange, curage et nettoyage bâche physico
15/02/2018	Curage réseau pluvial complet Step
16/02/2018	Diag GC de la bâche physico par G2C
20/02/2018	Vidange, curage et nettoyage file 1 physico
21/02/2018	Vidange, curage et nettoyage bâche eau propre
22/02/2018	Diag GC de la file 1 physico et de la bâche eau propre par G2C
23/02/2018	Curage et nettoyage poste ttes eaux et diag GC
26/03/2018	Changement faux plafond local physico, prétraitement et couloir par FORNES
12/03/2018	Vidange, curage et nettoyage bâche eau sale et diag GC
13/03/2018	Création et mise en place d'un 2 ^{ème} extracteur d'air pour local physico
14/03/2018	Création d'une baie vitrée avec volet roulant local centrif pour approvisionnement en polymères et gros matériel
16/03/2018	Vidange et diag GC bac rétention Fecl3
20/03/2018	Changement complet de la cana d'injection lait de chaux
23/03/2018	Diag GC bio 2 et répartiteur
09/05/2018	Préventif sur débitmètre de sortie par HYDROLOGIC
24/05/2018	Changement tronçon de la cana eaux sales vers dessableur par NAVISAIL
25/05/2018	Changement caillebotis aval dégrilleur
28/05/2018	Mise en place pompe fixe pour vidange et nettoyage du DLM2
12/06/2018	PR Cavalière révision GE par BES
14 et 15/06/2018	Démontage centrifugeuse 1 et 2 pour inspection avant saison
25/06/2018	Changement disconnecteur eau potable et eau indus
27/08/2018	Changement de tous les caillebotis grille par caillebotis pleins
27 au 31/08/2018	Mise en place de barres antichute sur toutes les trappes
26/09/2018	Changement capot sortie bio 1
08/10/2018	Début peinture local physico
30/11/2018	PR Cavalière en défaut communication remplacement modem RTC par modem GSM
3/12/2018	Contrôle débitmètre boues par SIEMENS
19/12/2018	Renouvellement classificateur à sables
26/12/2018	PR Cavalière renouvellement pompe 3



LES PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS

Proposition d'amélioration pour 2019 :

Désignation	Demande amélioration
Mise en sécurité du câble EDF 380 V + alimentation FT réservoir Aragail	URGENT
Mise en place d'une désinfection avant rejet pour améliorer la qualité des eaux de baignade	ETUDE 2018
Drainage et évacuation des eaux de ruissellement	A voir selon conclusions EGIS
Mise en place d'un secours GSM en cas de dysfonctionnement de la RTC pour la télésurveillance de la station	2018
Inversion portail entée de la station d'épuration pour ne plus être dans l'axe d'écoulement du ruisseau et risquer de créer des embâcles	2019
Mise en place aspiration du point de préparation polymère pour protéger les agents d'exploitation lors du remplissage manuel des préparantes	2019
Ouverture accès agitateur bache eau sale + renouvellement agitateur	2019

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPES ET EFFICACES

2.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE
*Saur, une organisation et une méthode
éprouvée*

A MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie

PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à 6 Directions Opérationnelles (DIROP), 8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) ET 20 Directions Régionales (DR) (dont 2 dans les DOM) composées de 60 AGENCES qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la Direction Régionale, la Direction Opérationnelle et le Centre de Pilotage Opérationnel, regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



SAUR
S'ENGAGE

NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\ 000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs pertinents de performance, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

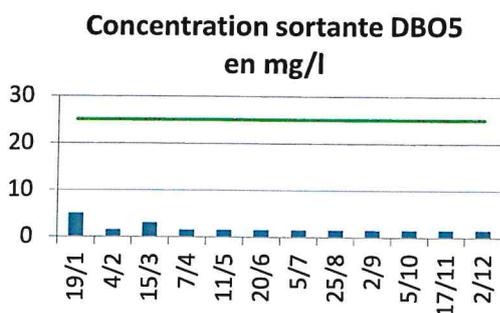
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à notre organisation et nos nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

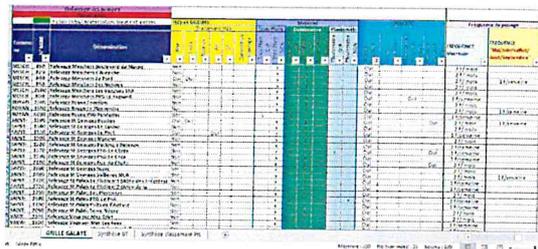
L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



PROTEGER LE MILIEU NATUREL

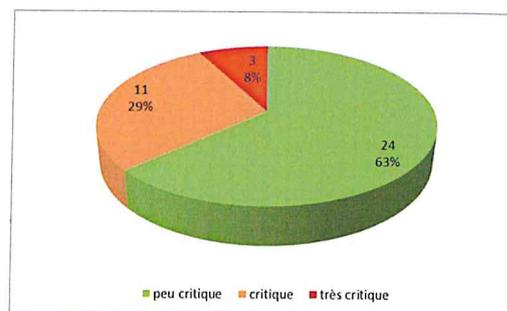
GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.



Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejets, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



PERENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplée avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.

UNE EXPERIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentées en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets
identifiés
d'innovations
au service
de l'eau

30 tests pilotes
ou POC en cours

Plus de
150 start-up
analysées





**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité

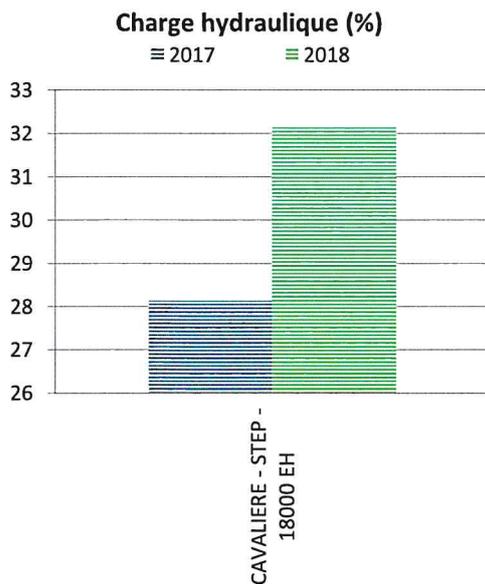
LE TRAITEMENT

EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	28,14%	32,16%

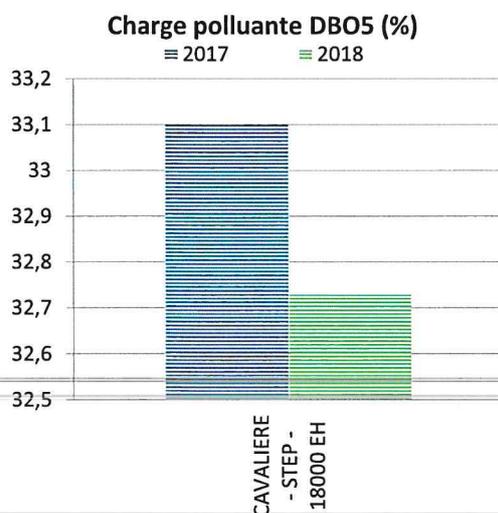


LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Entrée	267 310	388 292
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Sortie	264 731	389 014

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

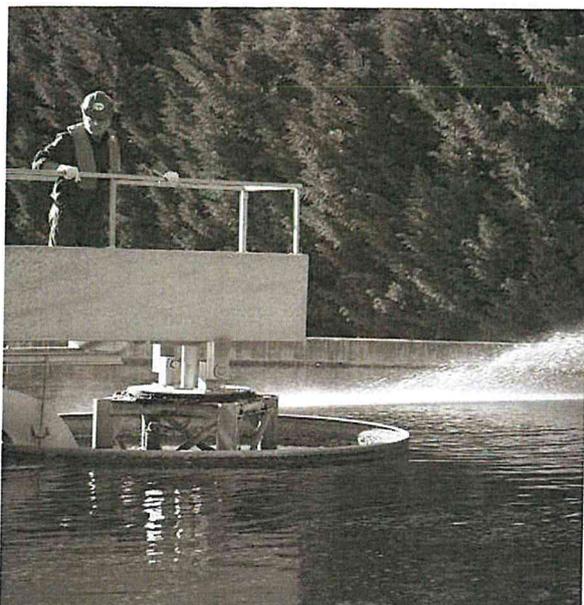
	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	33,22%	32,73%



Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2017	2018
Consommation en KWh	309 749	388 059



Les sous-produits : Graisse (en Mètre cube)

	Destination	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Graisses évacuées vers décharge	14,25	18,3

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	4 925	7 710

Les sous-produits : les sables (en kg)

	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	3 755	6 194

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte...)



Production de boues (en tMS)

	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	123,992	129,25

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	126,455	121,925



4.

LA QUALITE DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

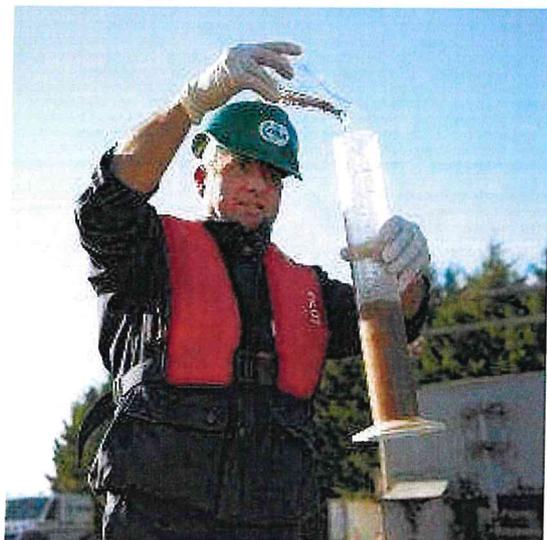
Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition si besoin pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	32	25



Conformité des stations d'épurations

STEP	2017	2018	Evaluation de la conformité par l'exploitant
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	96,88%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





5.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	353	100%	121,925 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
NR	121,925 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecté eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
85	0,022	NR	-	NR	-
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte au 31/12 (hors pluvial) (km)
Sans Objet	Sans Objet	0,022
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demande d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte eaux usées, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris le pluvial)
NR	-	0	0,022
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
NR	-	-

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 ab	Nombre d'abonnés raccordés
NR	-	NR	NR	NR
Taux d'impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
NR	NR	NR
	Données de consolidation	Données de consolidation





6.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **SUD-EST**
Centre **ALPES MEDITERRANEE**
Département **VAR**
Collectivité **STEP LE LAVAN RAYOL CANADEL A**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS		844,0	876,5	3,9
Exploitation du service		576,0	561,5	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		268,0	315,0	
CHARGES		849,8	799,9	-5,9
Personnel		133,5	144,5	
Energie électrique		32,0	32,7	
Produits de traitement		13,1	9,5	
Analyses		3,1	4,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		74,1	77,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		8,6	7,8	
Autres dépenses d'exploitation		43,8	44,0	
- Télécommunications, poste et télégestion		2,6	3,0	
- Engins et véhicules		22,9	25,5	
- Informatique		4,5	3,4	
- Assurances		0,9	0,9	
- Locaux		6,4	5,4	
- Divers		6,4	5,9	
Contribution des services centraux et recherche		63,5	63,4	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		268,0	315,0	
- Part collectivité		268,0	315,0	
Charges relatives aux renouvellements		199,9	95,9	
- Pour garantie de continuité du service		131,3	26,6	
- Fonds contractuel		68,7	69,3	
Charges relatives investissements du domaine privé		2,9	1,5	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		7,3	3,5	
RESULTAT AVANT IMPOT		-5,8	76,6	
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)			26,2	
RESULTAT		-5,8	50,4	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2008
Réf. 160-D66003 -835401 -02 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 31/05/2019



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.





- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - o des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
- le matériel de sécurité.
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).



- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :

la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire

Les primes dommages ouvrages

Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu

Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul





fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- Programme contractuel d'investissements
- Fonds contractuel d'investissements
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

7.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDS

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Michaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

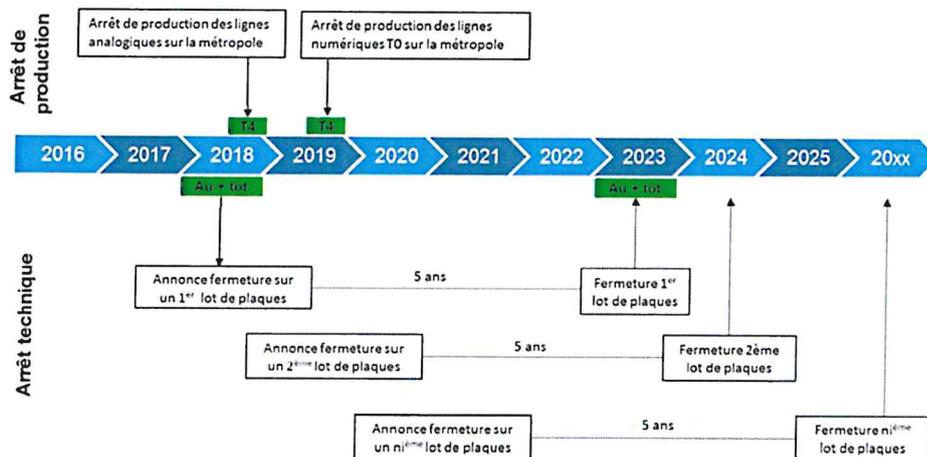
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

 orange, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.





Source du document : Orange

3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

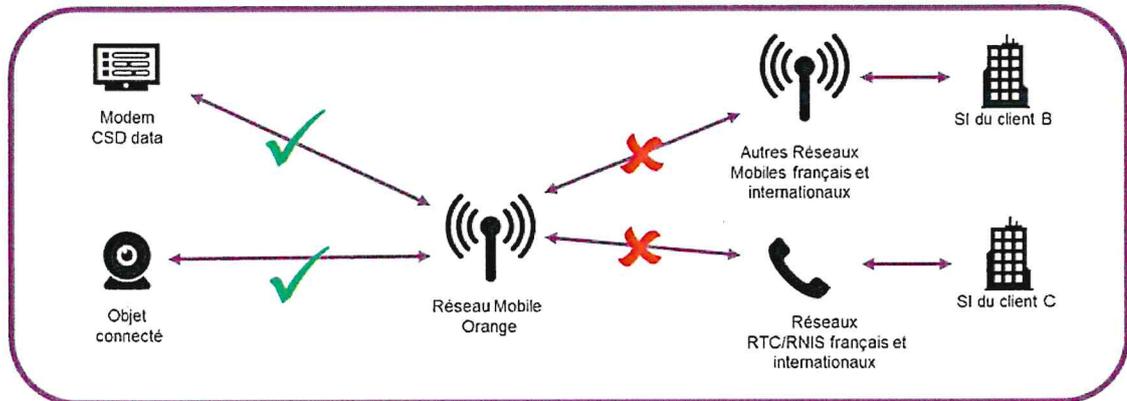
Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

Fermeture en janvier ~~2019~~ 2021 : prolongement de 2 ans par orange



Source du document Orange



a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement au **1^{er} Janvier 2021**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSM Data et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.





c. Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement. Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.

d. Tableau des adaptations

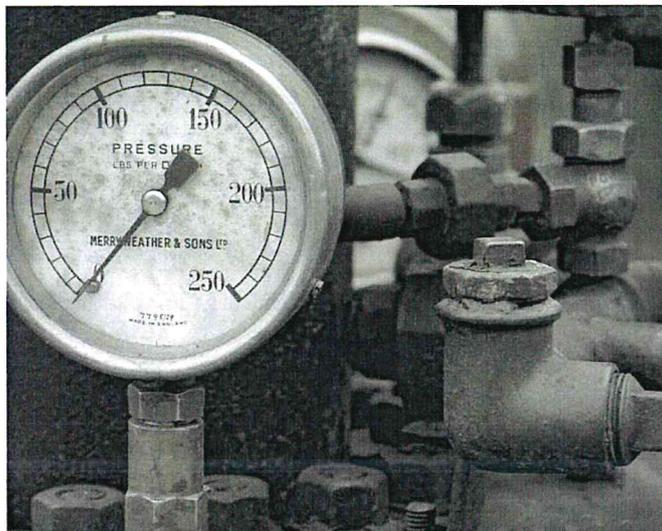


Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	Cellbox GSM Data ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S50 en GSMDData ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en GSMDData 	Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	Easy en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	
Comptage, réservoir	Telbox en RTC ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couvert en GSMIP	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP	 carte ethernet  box ADSL Privé Orange





LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION



Objet : Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

Contexte : Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

Dispositions générales :

Périmètre :

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

Autorités :

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements SAUR
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	



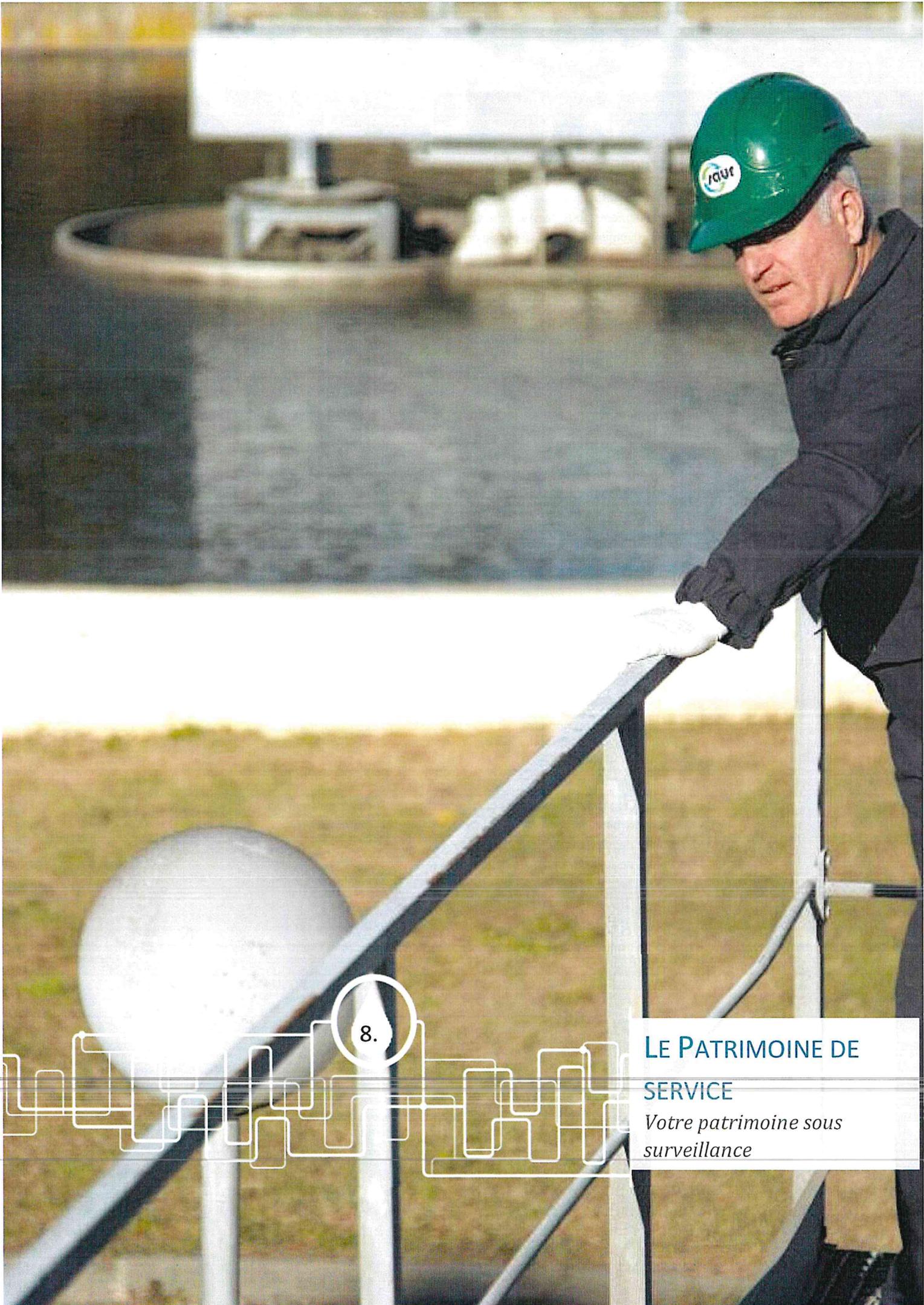
Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le contrôle de mise en service (CMS) est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la déclaration sur le site « LUNE » géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars. Litres. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le personnel d'exploitation et/ou de maintenance susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres doit disposer d'une habilitation délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
 - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
 - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
 - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**

	Inspection périodique sans mise à l'arrêt
	Inspection périodique avec arrêt (complète)
	Requalification incluant une inspection avec arrêt
 - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
 - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
 - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
 - Notice constructeur
 - Document de mise en service
 - Document de suivi en service de l'équipement



8.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	1987	18 000		STEP de 18 000 EH	Oui	Oui	LE LAVANDOU

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LE LAVANDOU	Poste de relevage de Cavalière	225 m³/h	1987	Oui	Oui

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2014	2015	2016	2017	2018
CAVALIERE - STEP - 18000 EH	268 651	239 118	219 459	245 707	287 135
Poste de relevage de Cavalière	147 186	117 839	66 831	64 042	100 924
Total	415 837	356 957	286 290	309 749	388 059

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



9.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles			
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		100%	15
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		2 780	
Connaissance de l'âge des canalisations			
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	VP.255	0%	15
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		2 780	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		2 780	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations			
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	VP.256	0%	0
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		2 780	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux			
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	VP.262	NON	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		40	
VALEUR DE L'INDICE		85	



10

LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

Les interventions de maintenance

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Le Lavandou	29	7	36

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Date	Libelle Installation	Equipement	Type
02/01/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Ventilateur	Curatif
04/01/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préleveur entrée	Curatif
18/01/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Désodorisation	Curatif
22/01/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Disjoncteur différentiel	Curatif
24/01/18	Poste de relevage de Cavalière	Tuyauterie	Curatif
05/02/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	WIZPLC (Automate-Supervision)	Curatif
06/02/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Curatif
12/02/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Biofiltration 1	Curatif
14/02/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Physico-Chimique	Préventif
14/02/18	Poste de relevage de Cavalière	Poste Local 8354 PR CAVALIERE	Curatif
14/03/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	WIZPLC (Automate-Supervision)	Curatif
15/03/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Pompe à sables 1	Curatif
26/03/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Armoire électrique Physico-chimique	Curatif
28/03/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préleveur entrée	Curatif
06/04/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Débitmètre sortie STEP	Curatif
06/04/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préleveur sortie station	Curatif
20/04/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Curatif
30/04/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préleveur sortie station	Curatif
02/05/18	Poste de relevage de Cavalière	Poste Local 8354 PR CAVALIERE	Curatif
25/05/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préventif
01/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Curatif
01/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Curatif
04/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Débitmètre sortie STEP	Curatif
11/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préleveur sortie station	Curatif
21/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Centrifugeuse	Curatif
23/08/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Curatif
11/09/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préventif
14/09/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préleveur sortie station	Préventif
26/09/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Biofiltration 1	Curatif
27/09/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préventif
05/10/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Agitateur coagulateur 1 File 1	Préventif
11/10/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Compresseur	Curatif
11/10/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Préleveur entrée	Curatif
07/12/18	Poste de relevage de Cavalière	Poste de relevage de Cavalière	Curatif
26/12/18	Poste de relevage de Cavalière	Pompe 3	Préventif
31/12/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Armoire électrique Biofiltration	Curatif



Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Date	Libelle installation	Equipement
26/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	CAVALIERE - STEP - 18000 EH
03/07/18	Poste de relevage de Cavalière	Poste de relevage de Cavalière

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Date	Libelle Installation	Equipement
12/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Stop chute
12/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Pied de potence seul prétraitement n°2
12/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Harnais
13/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Pied de potence terrasse biofiltre 2
13/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Pied de potence seul agitateur n°2
13/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Pied de potence terrasse biofiltre 1
13/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Monorail nu poste toutes eaux
13/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Monorail avec chariot et palan centrifugeuse n°1
13/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Potence déplaçable STEP
15/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Portique
15/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Monorail seul pompe Golf
15/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Palan électrique (salle de contrôle)
15/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Pied de potence seul prétraitement n°1
18/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Monorail avec chariot et palan n°2
18/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Monorail avec chariot n°1
18/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Monorail avec chariot et palan électrique centrifugeuse n°2
18/06/18	CAVALIERE - STEP - 18000 EH	Pied de potence seul agitateur n°1



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Dotations non actualisées du compte au : 31/12/2018	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotations (€)	23 203	69 420	69 420	69 420	69 420	69 420	69 420	69 420	69 420	69 420	5 880	653 863

Coefficients du compte au : 31/12/2018	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient de la dotation	1	1,003806	1,004829	0,9998	0,997997
Coefficient de report de solde	1	1	1	1	1

Bilan financier du compte au : 31/12/2018		2014	2015	2016	2017	2018	Total (€)
Dotation actualisée (€)		23 203	69 684	69 755	69 406	69 281	301 329
Report de solde actualisé (€)		0	1 795	27 312	66 923	127 866	
Non prévu au Contrat	TOTAL	1 908				8 500	10 408
Prévu au Contrat	TOTAL	19 500	44 167	30 145	8 462	132 888	235 162
Total renouvellement (€)		21 408	44 167	30 145	8 462	141 388	245 570
Participation (€)		0	0	0	0	0	0
Solde (€)		1 795	27 313	66 922	127 867	55 759	55 759

Compte	Prévu contrat	Type Renou	Date réalisation	Montant Vendu
83070PR00013 - Poste de relevage de Cavalière / 83070PR00013-1000-01 - Poste				
Pompe 3	Prévu	TOTAL	28/11/2018	14 221
Robinetterie	Non prévu	TOTAL	26/11/2018	1 200
Tuyauterie	Non prévu	TOTAL	07/09/2018	7 300
Total				22 721
83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH / 83070SE00001-0001-01 - Prétraitement				
Aéroflot 1	Prévu	TOTAL	22/01/2018	2 245
Classificateur à sable	Prévu	TOTAL	26/11/2018	14 970
Total				17 215



83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH / 83070SE00001-0004-01 - Déshydratation	Prévu contrat	Type Renou	Date réalisation	Montant Vendu
Pompe doseuse Cationique	Prévu	TOTAL	01/02/2018	1 871
Total				1 871
83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH / 83070SE00001-0012-01 - Menuiserie, Serrurerie, Clôture	Prévu contrat	Type Renou	Date réalisation	Montant Vendu
Fenêtres Physico (x3)	Prévu	TOTAL	12/06/2018	2 994
Fenetre local bennes	Prévu	TOTAL	12/06/2018	998
Caillebotis prétraitements	Prévu	TOTAL	04/05/2018	1 996
Caillebotis Local Physico	Prévu	TOTAL	12/06/2018	17 465
Total				23 453
83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH / 83070SE00001-0017-01 - Local D'exploitation	Prévu contrat	Type Renou	Date réalisation	Montant Vendu
Climatiseur salle de commande	Prévu	TOTAL	23/07/2018	4 491
Total				4 491
83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH / 83070SE00001-0020-01 - Mesure autre	Prévu contrat	Type Renou	Date réalisation	Montant Vendu
Préleveur sortie station	Prévu	TOTAL	13/07/2018	3 992
Total				3 992
83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH / 83070SE00001-0021-01 - File N°1	Prévu contrat	Type Renou	Date réalisation	Montant Vendu
Agitateur coagulateur 2 File 1	Prévu	TOTAL	01/02/2018	1 996
Total				1 996
83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH / 83070SE00001-0031-01 - Biofiltration 1	Prévu contrat	Type Renou	Date réalisation	Montant Vendu
Buselures	Prévu	TOTAL	01/02/2018	10 180
Planché	Prévu	TOTAL	01/02/2018	55 469
Total				65 648
Total Compte				141 388

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Pas d'opérations de garantie effectuées au cours de l'année 2018.

INVENTAIRE PATRIMONIAL

83070PR00013 - Poste de relevage de Cavalière

Code	Libellé	Marque
IQW00002711	Compteur Electrique Poste de relevage de Cavalière	MARQUE INDEFINIE
VAN00594995	Vannes murales 300x300 x 2	RAMUS

83070PR00013-0001-01 - Abords

Code	Libellé	Marque
GBT00004664	Echelle en aluminium	MARQUE INDEFINIE
GBT00004665	Fenêtre en aluminium	MARQUE INDEFINIE
GBT00004666	Porte (x2)	MARQUE INDEFINIE
GBT00009480	Portail (x2)	MARQUE INDEFINIE
GBT00009481	Clôture	MARQUE INDEFINIE
NEP00000875	Eclairage	MARQUE INDEFINIE

83070PR00013-1000-01 - Poste

Code	Libellé	Marque
DAM00001752	Ballon anti-bélier	CHARLATTE
GRC00783720	Trappes de visite en aluminium (x12)	MARQUE INDEFINIE
GSB00001109	Pied d'assise Ppe 3	A renseigner
GSB00001110	Pied d'assise Ppe 2	A renseigner
GSB00001111	Pied d'assise Ppe 1	A renseigner
IQE00004097	Compteur d'eau	SOCAM
PIM00001610	Pompe vide cave	KSB
PSB00005198	Pompe 2	FLYGT
PSB00006355	Pompe 1	FLYGT
PSB00006566	Pompe 3	FLYGT
VDA00009214	Robinetterie	SOCLA
XTU00006120	Tuyauterie	MARQUE INDEFINIE

83070PR00013-2000-01 - Equipement Electrique

Code	Libellé	Marque
ICA00002531	Sonde de niveau à ultra-sons	MILLTRONICS
KST00006706	Poste Local 8354 PR CAVALIERE	SOFREL
NCA00005922	PARTIELLE Armoire électrique	MARQUE INDEFINIE
NCA00006937	Coffret électrique extérieur	MARQUE INDEFINIE
NCA00007051	Armoire électrique	MARQUE INDEFINIE
NPD00002327	Disjoncteur	MERLIN GERIN
NPV00001781	Démarrreur Ppe 3	TELEMECANIQUE
NPV00001782	Démarrreur Ppe 2	TELEMECANIQUE
NPV00002441	Démarrreur Ppe 1	TELEMECANIQUE



83070PR00013-3000-01 - Groupe Electrogene

Code	Libellé	Marque
MGE00000040	Groupe électrogène	DAF
MGE00000129	PARTIELLE Groupe électrogène	DAF
NCA00005779	Armoire électrique normal secours groupe électrogène	A renseigner
RCB00001476	Cuves à gasoil (x2)	MARQUE INDEFINIE

83070SE00001 - CAVALIERE - STEP - 18000 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00002710	Compteur Electrique CAVALIERE - STEP - 18000 EH	MARQUE INDEFINIE

83070SE00001-0001-01 - Prétraitement

Code	Libellé	Marque
ASG00000220	Aéroflot 1	R & O
ASG00000453	Aéroflot 2	R & O
ICA00002532	Sonde de niveau à ultra-sons	MARQUE INDEFINIE
IQE00004669	Compteur D'eau	A renseigner
JHD00000388	Ventilateur Prétraitement	A renseigner
PSB00003590	Pompe à sables 2	WEMCO
PSB00006574	Pompe à Graisse	A renseigner
PSB00006765	Pompe à sables 1	WEMCO
SCS00000032	Classificateur à sable	EMO
SDG00000213	Dégrilleur mécanisé	ANDRITZ
SDG00000280	Gros entretien du dégrilleur mécanisé	ANDRITZ
SFS00000164	Racleur de surface	NOARD
TDT00000117	Vis d'extraction à sable 1	TCSM
TDT00000118	Vis d'extraction des déchets 2	TCSM
ZME00000381	Motoréducteur Dégrilleur	A renseigner

83070SE00001-0002-01 - Physico-Chimique

Code	Libellé	Marque
NCA00004296	Coffret électrique Physico-chimique	LEGRAND
PSB00003582	Pompe evacuation des graisses	KSB
RCB00008749	Cuve Fecl3 15 m3	A renseigner
RCB00008750	Coffret de dépotage	A renseigner
UPI00001159	Douche de sécurité	A renseigner
ATB00001092	Agitateur floculateur File 1	LMI
ATB00001170	Agitateur coagulateur 1 File 1	TMI
ATB00001374	Agitateur coagulateur 2 File 1	TMI
EED00000068	Module de décantation F1	ERPAC
SGT00000265	Herse Floculateur File 1	A renseigner
SGT00000369	Herse d'épaississeur File 1	A renseigner
XTU00007470	Goulotte de Sortie Décant File 1	A renseigner
ZME00000377	Motoréducteur Herse Floculateur F1	A renseigner
ZME00000378	Reducteur Herse Floculateur F1	A renseigner
ZME00000432	Motoréducteur Agitateur floculateur File 1	SEW USOCOME
ZME00000459	Reducteur Herse Epaisseur F1	MARQUE INDEFINIE





ZME00000477	Motoréducteur Herse Epaisseur F1	SEW USOCOME
ATB00000729	Agitateur floculateur File 2	LMI
ATB00001089	Agitateur coagulateur 2 File 2	A renseigner
ATB00001090	Agitateur coagulateur 1 File 2	LMI
EED00000108	Module de décantation F2	ERPAC
SGT00000263	Herse Floculateur File 2	A renseigner
SGT00000264	Herse d'épaisseur File 2	A renseigner
XTU00007469	Goulotte de Sortie Décant File 2	A renseigner
ZME00000373	Motoréducteur Herse Floculateur F2	A renseigner
ZME00000374	Reducteur Herse Floculateur F2	A renseigner
ZME00000375	Motoréducteur Herse Epaisseur F2	A renseigner
ZME00000376	Reducteur Herse Epaisseur F2	A renseigner
ATB00000730	Agitateur Prépa Polymere Anio	SEW USOCOME
BPD00001593	Pompe doseuse 1 Fecl3	PCM
BPD00001606	Pompe doseuse 3 Fecl3	SEW USOCOME
BPD00001607	Pompe doseuse Anionique 3	SEW USOCOME
BPD00001643	Pompe doseuse Anionique 2	PCM
BPD00002057	Pompe doseuse 2 Fecl3	SEW USOCOME
BPD00002058	Pompe doseuse Anionique 1	SEW USOCOME
JCE00000740	Ventilateur Physico F1 et 2	A renseigner
NCA00005895	Coffret Electrique Cde Pompes Doseuses	A renseigner
RCB00000649	Bac de stockage Chlorure ferrique	PLASTIMARN
RCB00000652	Bac de préparation du polymère Anionique	MARQUE INDEFINIE
BPD00001275	Pompe doseuse lait de chaux	VOLUMAX
JCE00000739	Ventilateur Local Chaux Eteinte	A renseigner
RCB00000648	Bac de préparation lait de chaux	PLASTIMARN
RCB00000650	Silo de stockage chaux éteinte	GUERIN
TDT00000182	Vis à Chaux Eteinte	A renseigner

83070SE00001-0003-01 - Biofiltration

Code	Libellé	Marque
CSP00000301	Surpresseur d'eau Indus	ROBUSCHI
DAM00001354	Ballon eau d'arrosage	KSB
DAM00001675	Ballon Eau Industrielle	A renseigner
EEF00000167	Pouzzolane	MARQUE INDEFINIE
EEF00000199	Buselures	MARQUE INDEFINIE
EEF00000200	Planché	MARQUE INDEFINIE
GRC00783721	Couverture vasque	TCSM
ICA00002533	Sonde de niveau capacitive (x3)	PARATRONIC
ICA00003359	Sonde de niveau à ultra-sons	MARQUE INDEFINIE
JHD00000488	Déshumidificateur	BOGE
NCA00005900	Armoire Electrique Commande Suppresseurs	A renseigner
NCA00007993	Armoire Electrique Pompe Levage + Physico	SAREL
NCA00007994	Coffret Electrique Cde Vanne Biofiltrre	SAREL
NPV00001426	Variateur surpresseur	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00001775	Variateur Pompe 2	A renseigner
NPV00001776	Variateur Pompe 1	A renseigner
PCS00002810	Pompe eaux sales de secours	FLYGT
PCS00003066	Pompe de lavage	KSB





PCS00003067	Pompe golf 1	GRUNDFOS
PCS00003080	Pompe eaux sales	FLYGT
PSB00006544	Pompe 2 Eau Indus	A renseigner
PSB00006545	Pompe 1 Eau Indus	A renseigner
VAN00592272	Vanne Pneumatique Sortie filtre	KSB
ZPH00000013	Hydraulique de Secours Pompe lavage biofiltre	KSB
CCO00000669	Compresseur	CREYSSENSAC
CSP00000300	surpresseur air process 2	ROBUSCHI
DAM00001355	Ballon anti-bélier	ROBUSCHI
EEF00000161	Buselures	A renseigner
EEF00000162	Planché Inférieur	A renseigner
EEF00000163	Billes de Verre	A renseigner
EEF00000164	Pouzzolane	MARQUE INDEFINIE
EEF00000214	Planché buselures	MILLTRONICS
ICA00003376	Sonde de niveau à ultra-sons	MARQUE INDEFINIE
ICA00003377	Sonde de niveau capacitive	PARATRONIC
NCA00005899	Coffret Electrique Cde Vanne Biofiltre	SAREL
NCA00007992	Coffret électrique surpresseur biofiltre	MARQUE INDEFINIE
PCS00004062	Surpresseur d'eau d'arrosage	FLYGT
PSB00006543	Pompe Eau Décanté	A renseigner
VAN00595765	Vanne Pneumatique Eau de Lavage	A renseigner
VAN00595766	Vanne Pneumatique Sortie Filtre	A renseigner
VAN00595767	Vanne Pneumatique Entrée Filtre	A renseigner

83070SE00001-0004-01 - Déshydratation

Code	Libellé	Marque
ATB00001481	Agitateur Prépa Polymere Catio	A renseigner
BPD00001604	Pompe doseuse (secours en caisse)	PCM
BPD00001966	Pompe doseuse Cationique	SEEPEX
PGA00000253	Pompe Extraction Boues File 2	PCM
PGA00000262	Pompe Extraction Boues File 1	A renseigner
PGA00000562	Gavopompe	SEEPEX
RCB00000651	Bac de préparation du polymère Cationique	MARQUE INDEFINIE
SEG00000048	Centrifugeuse	ANDRITZ
SEG00000054	PARTIELLE Centrifugeuse	A renseigner
SEG00000116	PARTIELLE Centrifugeuse (Secours)	A renseigner
SEG00000117	Centrifugeuse (Secours)	A renseigner
TDD00000054	doseur polymere catio + tremie	MARQUE INDEFINIE
ZME00000243	Moteur du Gavopompe	SEEPEX

83070SE00001-0005-01 - Poste toutes eaux

Code	Libellé	Marque
ICA00002534	Sonde de niveau	FLYGT
IQA00000610	Compteur d'eau	SOCAM
NPD00001034	Disjoncteur Différentiel	MARQUE INDEFINIE
PSB00003584	Pompe 1	KSB
PSB00006998	Pompe 2	KSB





83070SE00001-0006-01 - Désodorisation

Code	Libellé	Marque
DTA00000090	Cuve à charbon actif	NORIT
JCE00000550	Ventilateur	NORIT
JCE00000551	Extracteur d'air 1	FRANCE AIR
JCE00000552	Extracteur d'air 2	FRANCE AIR

83070SE00001-0007-01 - Contrôle et mesure

Code	Libellé	Marque
IFE00001788	Débitmètre eau sale	SIEMENS
IFE00001893	Débitmètre sonde US - bêche physico surverse	SIEMENS
IFE00002334	Débitmètre déversoir	SIEMENS
IFE00003337	Débitmètre boues	SIEMENS
IFE00003456	Débitmètre amont physico-chimique	SIEMENS
IFE00003458	debimetre entree	SIEMENS
IFE00003556	Débitmètre sortie STEP	HYDROLOGIC
IME00000230	Canal de comptage sortie	NEYRTEC
IME00000254	Canal de comptage entrée	NEYRTEC
IAN00002109	Transmetteur Afficheur	A renseigner
IAN00002110	Sonde MES File 2	A renseigner
IAN00002111	Sonde MES File 1	A renseigner
ICA00003366	Sonde de Niveau US Eau Décantée	A renseigner
IFE00003293	Pluviomètre	MARQUE INDEFINIE
IRP00000236	Préleveur sortie station	HACH
IRP00000242	Electrovanne prélèvement boues	MARQUE INDEFINIE
IRP00000272	Préleveur - Bâche physico surverse	HACH
IRP00000454	Préleveur entrée	HACH

83070SE00001-0008-01 - Supervision

Code	Libellé	Marque
KIS00000131	Ordinateur secours	A renseigner
KIS00000248	Logiciel WIZCON	MARQUE INDEFINIE
KIS00000298	Ordinateur supervision	MARQUE INDEFINIE
KNA00000411	WIZPLC (Automate-Supervision)	SCHNEIDER ELECTRIC
KNA00000620	Magelis	SCHNEIDER ELECTRIC
KST00004228	Poste Local 8351 SE CAVALIERE	SOFREL
NAC00000136	Onduleur	A renseigner
NCA00004297	Coffret électrique du satellite	SOFREL

83070SE00001-0009-01 - Electricité

Code	Libellé	Marque
HEC00000194	Ballon d'eau chaude	MARQUE INDEFINIE
JCC00000852	Convecteurs	MARQUE INDEFINIE
JHD00000289	Entretien-Climatiseur	MARQUE INDEFINIE
JHD00000490	Climatiseur	DAIKIN
KNA00000611	Pièces détachées de secours automatés	A renseigner
MGE00000030	Groupe électrogène	S.D.M.O.





MGE00000127	PARTIELLE Groupe électrogène	S.D.M.O.
NCA00004298	Armoire électrique Physico-chimique	LEGRAND
NCA00004386	Armoire groupe électrogène	S.D.M.O.
NCA00005859	Armoire électrique Biofiltration	MARQUE INDEFINIE
NCA00007053	Armoire électrique Biologique	MARQUE INDEFINIE
NEP00000876	Eclairage	MARQUE INDEFINIE
NPD00001583	Disjoncteur différentiel	SCHNEIDER ELECTRIC

83070SE00001-0010-02 - Canalisations entre ouvrages

Code	Libellé	Marque
XTU00005365	Tuyauterie en fonte	MARQUE INDEFINIE

83070SE00001-0011-01 - Robinetterie - Tuyauterie

Code	Libellé	Marque
VAN00592524	Robinetterie	PONT A MOUSSON
XTU00006281	Tuyauterie acier	MARQUE INDEFINIE

83070SE00001-0012-01 - Menuiserie, Serrurerie, Clôture

Code	Libellé	Marque
GBT00004667	Gardes corps	MSU
GBT00004668	Fenêtres Physico (x3)	MARQUE INDEFINIE
GBT00004669	Clôture plastifiée	MARQUE INDEFINIE
GBT00004670	Echelles et escaliers	MARQUE INDEFINIE
GBT00006790	Gardes corps accès bache eau filtrée et eau sale	MARQUE INDEFINIE
GBT00006987	Echelles et escaliers	MARQUE INDEFINIE
GBT00006988	Fenêtres autres locaux	A renseigner
GBT00006989	Fenêtre local bennes	A renseigner
GDD00000413	Batardeaux	MSU
GOU00001359	Portes (x3)	MARQUE INDEFINIE
GOU00001782	Portes autres locaux	A renseigner
GOU00001784	Portail Motorisé	A renseigner
GOU00002127	Motorisation Portail	A renseigner
GRC00783722	Caillebotis prétraitements	MARQUE INDEFINIE
GRC00785034	Caillebotis Déshydratation	A renseigner
GRC00785035	Caillebotis Local Physico	A renseigner

83070SE00001-0016-01 - Local Surpresseur

Code	Libellé	Marque
CSP00000487	Surpresseur Air de Lavage (Secours en caisse)	A renseigner
CSP00000488	Surpresseur Air Process Secours N°1 et 2	A renseigner
CSP00000489	Surpresseur Air de Lavage (Bio 1 N2)	A renseigner
CSP00000490	Surpresseur Air Process Biofiltre 2	A renseigner
CSP00000491	Surpresseur Air Process Biofiltre 1	A renseigner
DFF00000167	Filtre Surpresseur Air Process Secours 1 et 2	A renseigner
DFF00000168	Filtre Surpresseur Air Lavage	A renseigner
DFF00000170	Filtre Surpresseur Air Process 1	A renseigner
IME00000390	Débitmètre D'air Biologique 2 Avc Capteur de Préhension Différentielle	A renseigner





IME00000391	Débitmètre D'air Biologique 1 Avc Capteur de Préhension Différentielle	A renseigner
JCE00000741	Extracteur d'Air Surpresseurs	A renseigner
NCA00005896	Armoire Electrique Commande Surpresseurs Extension	A renseigner
NCA00005897	Armoire Electrique Surpresseurs Air Lavage et Air Process	A renseigner
NCA00005898	Coffret de Cde Vannes Electriques Biofiltration	A renseigner
VAN00595760	Vanne Pneumatique Surpresseur Air Lavage (x2)	A renseigner
VAN00595761	Vanne Pneumatique Surpresseur Air Process 2	A renseigner
VAN00595762	Vanne Pneumatique Surpresseur Air Process 2	A renseigner
VAN00595763	Vanne Pneumatique Surpresseur Air Process 1	A renseigner
VAN00595764	Vanne Pneumatique Surpresseur Air Process 1	A renseigner
ZAE00000059	Compresseur de Secours	A renseigner
ZAE00000060	Compresseur	A renseigner

83070SE00001-0017-01 - Local D'exploitation

Code	Libellé	Marque
HEC00000143	Ballon D'eau Chaude	A renseigner
JCC00001057	Convecteurs (x3)	A renseigner
JHD00000309	Climatiseur salle de commande	A renseigner
JHD00000326	Climatiseur bureau	MARQUE INDEFINIE
KNA00000639	Ecran Tactile Magélys	A renseigner
KNA00000640	Automate Extension Biologique	A renseigner
KNA00000641	Ecran Tactile Magélys	A renseigner
KNA00000642	Automate Prétraitements + Physico	A renseigner
NCA00005864	Armoire Automate Biologique	A renseigner
NCA00005865	Armoire Automate Prétraitements + Physico	A renseigner
NCA00005866	Armoire Electrique Générale Physico	A renseigner
NPV00001767	Variateur de Vitesse Moteur Ppe Gaveuse	A renseigner
NPV00001768	Variateur de Vitesse Moteur Bol Centrif	A renseigner

83070SE00001-1400-01 - OUVRANTS A CONTROLER

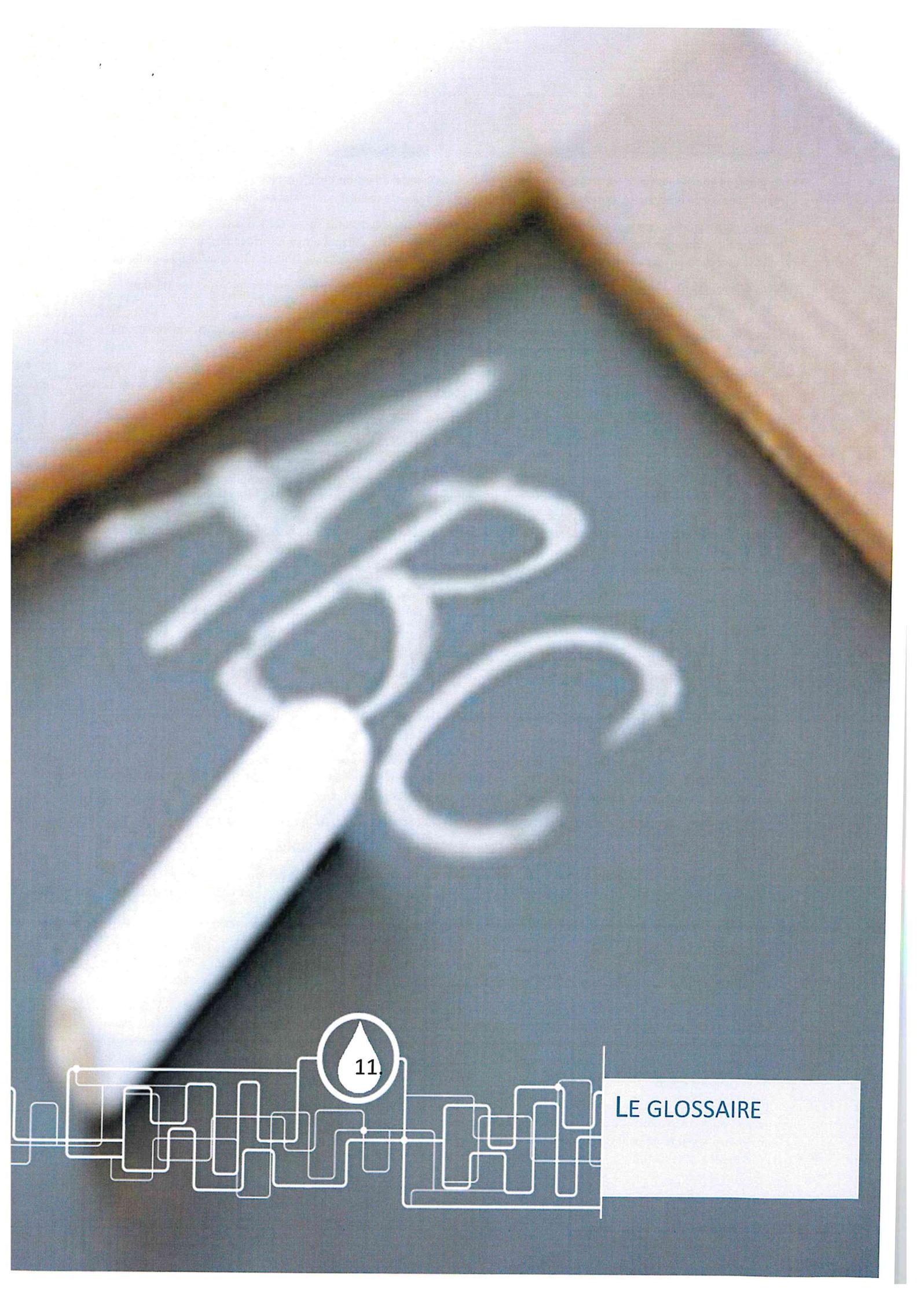
Code	Libellé	Marque
GOA00000086	Rideau entrée station	MARQUE INDEFINIE

83070SE00001-1750-01 - LEVAGE

Code	Libellé	Marque
TLV00001974	Palan électrique (salle de contrôle)	A renseigner
TLV00002083	Monorail seul pompe Golf	A renseigner
TLV00002151	Portique	REID LIFTING
TLV00002251	Monorail avec chariot n°1	A renseigner
TLV00002252	Monorail avec chariot et palan n°2	A renseigner
TLV00002253	Monorail avec chariot et palan centrifugeuse n°1	A renseigner
TLV00002469	Monorail nu poste toutes eaux	A renseigner
TLV00003091	Pied de potence seul agitateur n°2	A renseigner
TLV00003092	Monorail avec chariot et palan électrique centrifugeuse n°2	A renseigner
TLV00003111	Pied de potence seul agitateur n°1	A renseigner
TLV00003112	Pied de potence seul prétraitement n°1	A renseigner
TLV00003569	Pied de potence terrasse biofiltre 1	A renseigner



TLV00003570	Pied de potence terrasse biofiltre 2	A renseigner
TLV00004176	Harnais	A renseigner
TLV00004177	Stop chute	TRALIFT
TLV00004178	Pied de potence seul prétraitement n°2	A renseigner
TLV00004222	Potence déplaçable STEP	A renseigner



LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. **Si un jour donné, la station**





reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



15.4 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet**

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

AUTORISATIONS

➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classée ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de





réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

➤ **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

GESTION DU SERVICE

➤ **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police"





- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.

- **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**





La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

- **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

- **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.

